Communauté de communes
Isle Loue Auvézère
En Périgord

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**CC-DC-2023-067**

| **Nombre de membres** | |
|---|---|
| En exercice : | 47 |
| Quorum : | 23 |
| Présents : | 38 |
| Pouvoirs : | 4 |

| **Résultat du vote** | |
|---|---|
| Votants : | 42 |
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an **deux mil vingt trois, le vingt cinq mai**, à **18h30**, le Conseil communautaire s'est réuni Salle des Fêtes de Dussac, après convocation légale en date du 16 mai 2023, sous la présidence de **M. Bruno LAMONERIE**.

**Étaient présents :** M. GADAUD Joël, M. LAMONERIE Bruno, M. FAURE Philippe, Mme POURCEL Christel, M. RODRIGUES Antonio, M. EYMERY Claude, Mme CASTELAIN Evelyne, Mme DUCROCQ Corinne, M. SIMON Pierre, M. ROUSSEAU Philippe, Mme SAGNE Alexandra, M. GENESTE Bruno, Mme LACOSTE Marie-Laure, Mme REYNAUD-LASTERNAS Marianne, M. BOULANGER Jean-Christophe, Mme PERETTI Martine, M. POUQUET Alain, M. QUEMERE Jean-Michel, M. LAMASSIAUDE Jean Michel, M. THIBAUD Pierre, M. PIERREFITTE Alain, M. MOREAU Jean-Jacques, M. VALENTIN Jean-Pierre, M. SUTOUR Pierre, M. CIPIERRE Francis, Mme FARNIER Isabelle, M. BALABEAU Jérôme, M. VILLEMAINE Eric, M. REVIDAT Serge, M. CAILLAUD Philippe, Mme ALTIER Annie, M. ENGLERT Michel, M. CHABROL Jean-Claude, Mme LAFON Claudine, M. CEYRAT Serge, M. LAGUYONIE Christian. Mme NYS Audrey, Mme LARRIEU Monique.

**Étaient absents excusés :** M. QUEYROI Jean-Marie, Mme GOURSOLLE Corinne, Mme SEDAN Annie, M. BOUCHAUD Guy, M. CLERGERIE François, M. BARONNET Laurent.
**Étaient absents non excusés :** Mme JOUSSEIN Flore, M. BIDAUT Alexandre, M. CELERIER Vincent, M. MEYZIE Alain, M. SEGUI Jean-Marie.
**Pouvoirs :** M. QUEYROI Jean-Marie en faveur de M. RODRIGUES Antonio, Mme GOURSOLLE Corinne en faveur de M. SIMON Pierre, Mme SEDAN Annie en faveur de M. GENESTE Bruno, M. BARONNET Laurent en faveur de M. ENGLERT Michel.

**Secrétaire de séance :** Mme Marianne REYNAUD-LASTERNAS.

**OBJET :** Motion de soutien aux Missions Locales, dans le cadre du projet France Travail

Les Missions Locales, présidées par les représentants des collectivités locales, organisent le Service public de l'accompagnement et l'insertion de tous les jeunes de 16 à 25 ans sans distinction :

- Elles pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi, en partant de leurs ressources, centres d'intérêts, compétences, projets, en lien avec les partenaires et en prise directe avec le contexte socioéconomique local.
- Elles mettent en œuvre le droit à l'accompagnement de tous les jeunes pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès aux droits, en mobilisant les différents outils des politiques publiques comme le PACEA, le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ), les Parcours emploi compétences, la formation des jeunes…

AR Prefecture
024-242401024-20230525-CC_DC_2023_067-DE
Reçu le 26/05/2023

- Elles mènent des actions basées sur un accompagnement global (santé, logement, mobilité, orientation…) visant l'accès à l'autonomie et à l'emploi, pour et avec près d'1,1 million de jeunes au niveau national, dont près de 100 000 en Nouvelle Aquitaine. 400 000 sont accueillis pour la première fois, 27% habitent un territoire isolé, 44% ont un niveau inférieur au baccalauréat, plus de 50% de ces jeunes ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Chaque année plus de 50% d'entre eux trouvent une solution (emploi, formation, service civique…).
- Les Missions Locales sont reconnues, pour leurs compétences, pour la qualité de leurs interventions plébiscitées par les jeunes et pour leurs initiatives innovantes répondant aux besoins des jeunes. Elles sont particulièrement renommées pour leur maillage territorial de proximité (6800 points d'accueil au niveau nationale dont près de 650 en Nouvelle Aquitaine) et pour leurs capacités à « Aller vers » les publics dit Invisibles. Le baromètre de satisfaction des jeunes réalisé chaque année est élogieux (89% de satisfaits en 2022).
- Leurs actions s'inscrivent dans une concertation étroite avec de nombreux partenaires que ce soit les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises ou d'autres acteurs comme Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, l'IAE, les associations d'action sociale, etc.

Les derniers rapports de la Cour des Comptes et de l'IGAS montrent l'efficience et l'efficacité des Missions Locales.

**Soucieux de l'accompagnement et des réponses apportés aux jeunes de nos communes entre 16 et 25 ans, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

- **S'INTERROGE** sur le Projet France Travail à paraitre
- **APPORTE** son soutien aux propositions des Mission Locales ci-dessous.
- **RAPPELLE** que le projet FRANCE TRAVAIL, dont le rapport doit être rendu dans les prochaines semaines par le Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises, a pour objectifs de rendre plus fluide et lisible l'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, et d'organiser celui-ci au plus près de leurs lieux de vie pour lutter contre une exclusion grandissante, avec pour but ultime le plein emploi.
- **SOUHAITE**, afin de remplir au mieux les objectifs visés par France Travail, que les ajustements suivants au projet soient pris en compte :
  1. Garantir notre rôle décisif, d'élus des collectivités territoriales au sein des instances de pilotage des Mission Locale, avec un réel pouvoir de décision et d'action pour mettre en place des stratégies adaptées à nos contextes.
  2. Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, qui nie les capacités de choix des jeunes et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur

**AR Prefecture**

024-242401024-20230525-CC_DC_2023_067-DE
Reçu le 26/05/2023

3. Reconnaitre au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur et de porteur de projets autour des questions de jeunesse afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.
4. Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public permettre davantage de lisibilité pour les publics.
5. Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs. Son approche singulière de la « relation aux employeurs » est fondée sur la conviction que les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes.
6. Garder l'appellation « Missions Locales » identifiée aujourd'hui par la majorité des jeunes, afin de ne pas rajouter de complexité.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Nontron et publication par voie d'affichage le 26/05/2023

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Bruno LAMONERIE

CC Isle Loue Auvézère en Périgord 24270

AR Prefecture
024-242401024-20230525-CC_DC_2023_067-DE
Reçu le 26/05/2023